

# Viticulture

PACA

n°13  
11 juin 2025



Référent filière & rédacteur

**Florine THEVENOT**

Chambre d'Agriculture de Vaucluse  
[florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr](mailto:florine.thevenot@vaucluse.chambagri.fr)

Directeur de publication

**Georgia LAMBERTIN**

Présidente de la chambre régionale  
d'Agriculture Provence Alpes-Côte  
d'Azur  
Maison des agriculteurs  
22 Avenue Henri Pontier  
13626 Aix en Provence cedex 1  
[bsv@paca.chambagri.fr](mailto:bsv@paca.chambagri.fr)

Supervision

**DRAAF**

Service régional de l'Alimentation  
**PACA**

132 boulevard de Paris  
13000 Marseille



MINISTÈRE  
DE L'AGRICULTURE  
ET DE  
L'ALIMENTATION

## AU SOMMAIRE DE CE NUMÉRO

### Climatologie

**Grêle** : dégâts de grêle observés dans le Vaucluse

**Pluviométrie** : cumul et rapport à la moyenne du 1<sup>er</sup> janvier au 05 juin

**Coulure** : coulure sur Grenache observée ponctuellement

### Phénologie

**Grenache** : proche à quelques jours d'avance par rapport à 2024

### Maladie

**Oïdium** : stade de forte sensibilité en cours

**Mildiou** : la situation se stabilise

**Black rot** : Peu d'évolution

**Flavescence dorée** : 1<sup>er</sup> traitement obligatoire du 04 au 15 juin pour les secteurs à 2 ou 3 traitements. Du 11 au 22 juin, pour les secteurs à 1 traitement

### Ravageurs

**Vers de la grappe** : pontes observées en secteurs très précoces et précoces

**Pyrale du Daphné** : vol en cours

### Réglementaire

**Note technique nationale sur les résistances de la vigne**

**Note nationale abeille**

**Liste Produits de Biocontrôle**

Identifiez les cibles de produits de biocontrôles grâce à ce logo 

### Notes nationales

**Biodiversité/Abeilles sauvages/Ambrosie/Datura**



Vous abonner



Devenir  
observateur  
& contact



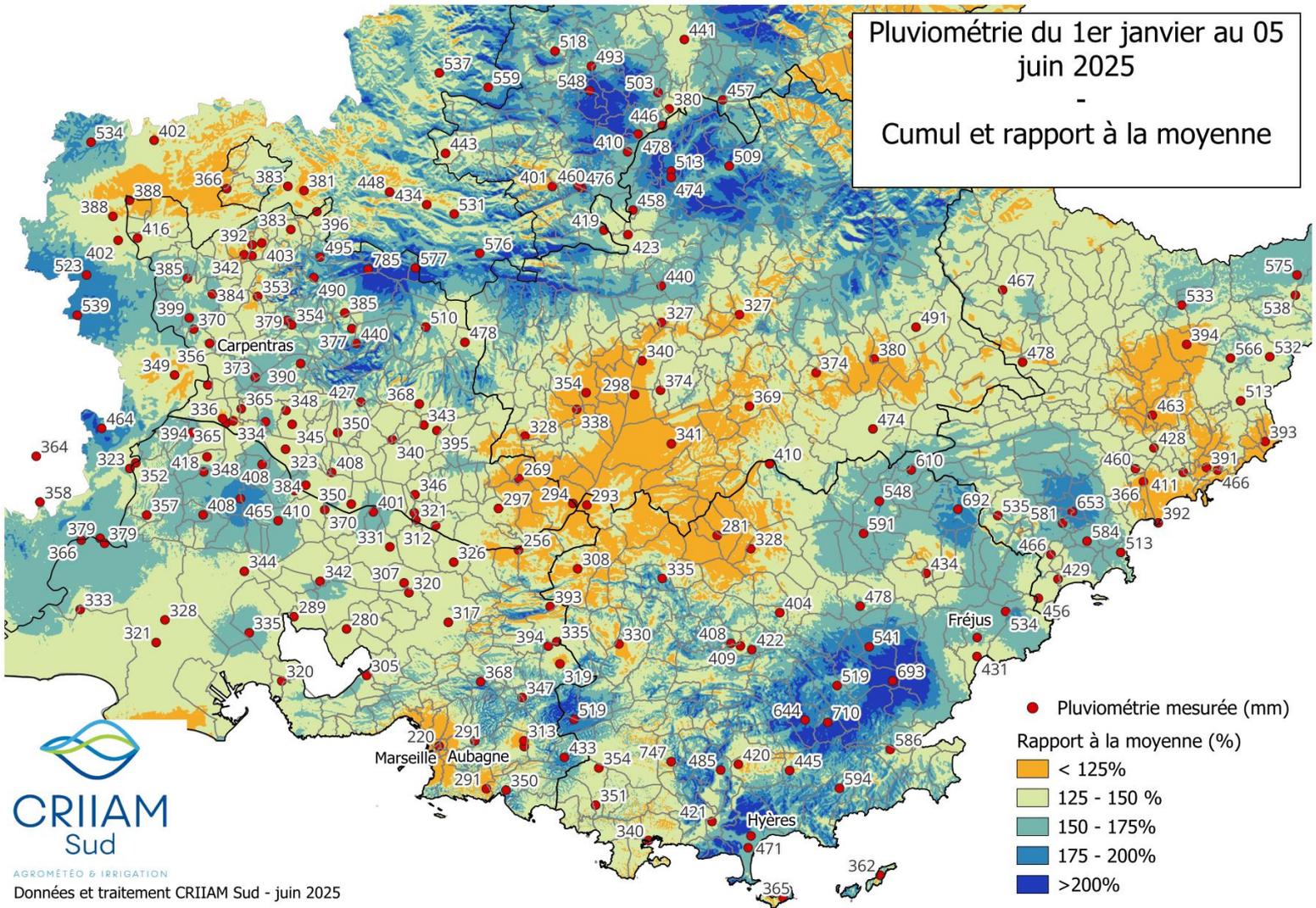
Tous les BSV  
PACA

## GRELE

Des orages accompagnés localement de grêle ont eu lieu le 04 juin dans le Vaucluse (secteur du Plan de Dieu), avec des dégâts parfois significatifs.

## PLUVIOMETRIE

Cumul et rapport à la moyenne pour la période du 01 janvier au 05 juin 2025



## COULURE

La coulure sur Grenache a été observée ponctuellement, à des degrés variables selon les parcelles.



Stade K:  
baies 7-9 mm



Stade K: baies à taille  
de pois (5-7 mm)



Stade J: baies à taille  
de grains de plomb (2-3  
mm)



Stade J :  
Nouaison



Stade I :  
Pleine floraison

## Grenache

Photos CA84

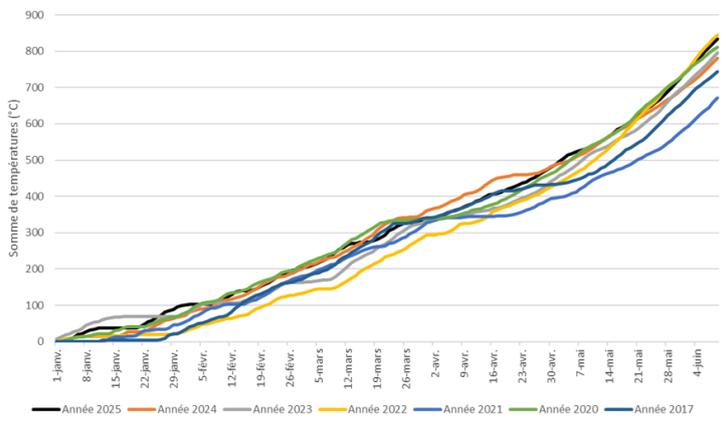
| Secteur 0                                 | Secteur I                           | Secteur II                        | Secteur III                     | Secteur IV                            | Secteur V                        |
|---|-------------------------------------|-----------------------------------|---------------------------------|---------------------------------------|----------------------------------|
| Stade 5-6 mm à pré-fermeture de la grappe | Stade baies 4-5 mm à baies 10-12 mm | Stade baies 2-3 mm à baies 8-9 mm | Stade nouaison à 6-7 mm         | Stade pleine floraison à baies 4-5 mm | Stade début floraison à nouaison |
| <b>Baies 6-8 mm majoritaire</b>           | <b>Baies 5-7 mm majoritaire</b>     | <b>Baies 4-6 mm majoritaire</b>   | <b>Baies 3-5 mm majoritaire</b> | <b>Nouaison à 2-3 mm majoritaire</b>  | <b>Fin floraison majoritaire</b> |

### Carte de précocité

Les observations sur le terrain et la somme des températures base 5/10°C du 1<sup>er</sup> janvier au 10 juin indique que, au 11 juin, l'année 2025 est proche voire quelques jours d'avance sur 2024.

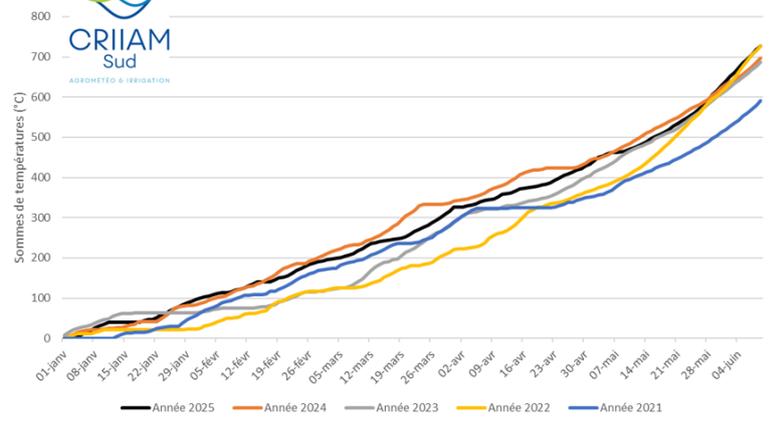
### VAUCLUSE

Somme de températures base 5/10°C CARPENTRAS



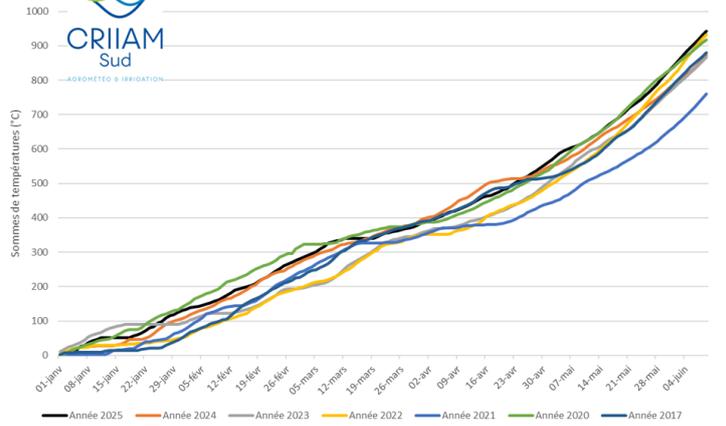
### VAR

Sommes de températures 5/10°C \_ SAINT MAXIMIN



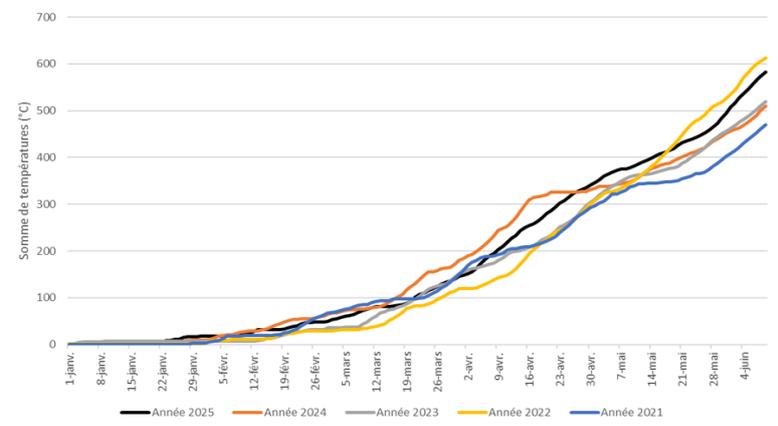
### BOUCHES DU RHONE

Sommes de températures base 5/10°C \_ BERRE



### HAUTES ALPES

Somme de températures base 5/10°C REMOLLON



Les courbes sont réalisées avec les sommes de températures base 5°C à partir du 1<sup>er</sup> janvier puis avec des températures 10°C au-delà de 321°C (seuil débourrement grenache). Ce calcul est issu des travaux de Iñaki Garcia de Cortazar (INRAe, Avignon) pour modéliser les stades phénologiques de la vigne.

## OÏDIUM

Biologie: [Cf bulletin n°6](#)

### Oïdium sur feuille et sur grappe



Photos CA83/CA13

### Observations

Sur 99 parcelles observées du 04 au 11 juin, 6 parcelles présentent des symptômes sur feuilles (majoritairement entre 1 à 10 feuilles oïdiées sur 100 ceps) et 4 parcelles ont des symptômes sur grappes (entre 11 à 50 inflorescences oïdiées sur 100 inflorescences)

Situation stable en générale. Localement, évolution sur grappe sur parcelle sensible.

Parcelles natures : sur 20 parcelles observées, 5 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 1 sur grappe.

### Estimation du risque

Jusqu'à la fermeture de la grappe



### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: soufre, bicarbonate de potassium...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

#### Mesures prophylactiques :

- Choisir des cépages ou variétés en fonction de leur niveau de sensibilité ou choisir des variétés « résistantes » hors AOP.
- Favoriser l'insolation et l'aération des grappes par l'ébourgeonnage, l'effeuillage, le palissage. L'oïdium est sensible aux UV.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides oïdium ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

## MILDIOU

Biologie : [Cf bulletin n°9](#)

Mildiou sur feuille et inflorescence



Mildiou mosaïque



Photos CA84 / CA83

### Territoire Sud Drôme/Côtes du Rhône/Vallée du Rhône

#### Analyse du risque

La pluie du 04 juin a été favorable selon les secteurs à une contamination forte (modèle Milstop). Les symptômes sont en cours de sortie.

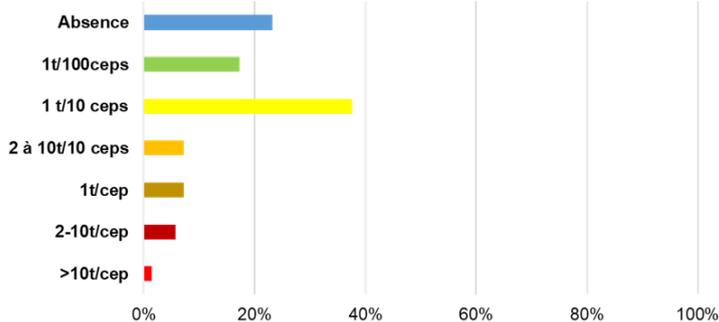
#### Observations

Globalement, la situation est stable. Cependant, le mildiou continue de progresser sur feuilles dans les parcelles déjà bien atteintes. De nouvelles taches sont observées sur les jeunes feuilles et entre-cœurs.

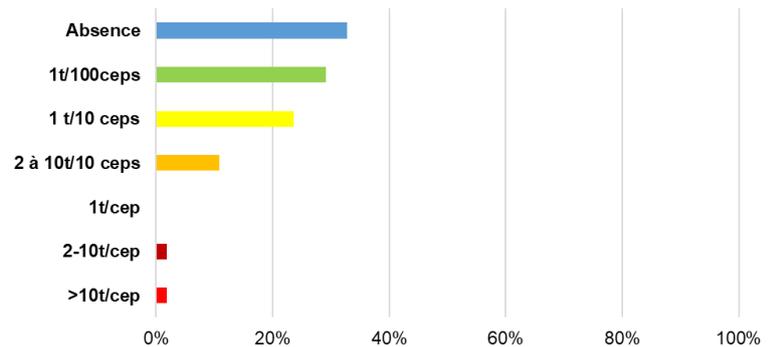
Sur 55 parcelles observées du 04 au 11 juin, 37 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 17 sur grappes.

#### Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité

**2025**



**2024**



Parcelles natures : sur 10 parcelles observées, toutes les parcelles ont des symptômes sur feuilles et 7 parcelles sur grappes.

#### Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosées



## MILDIOU

## Territoire Sud Luberon/Bouches du Rhône/Ste Victoire

## Analyse du risque

La pluie du 04 juin et/ou les rosées ont pu induire de nouvelles contaminations. Les symptômes sont en cours de sortie.

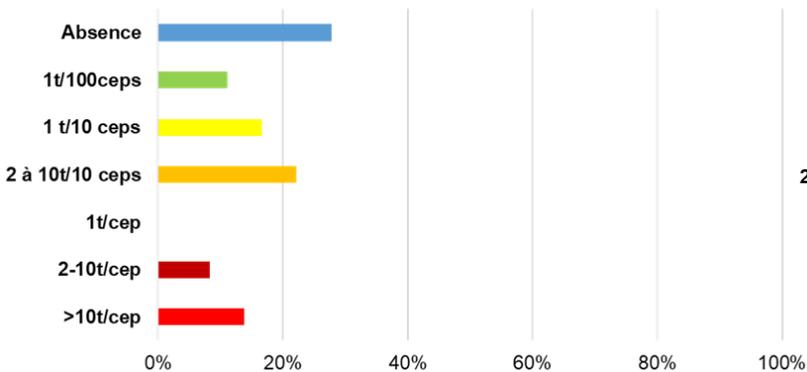
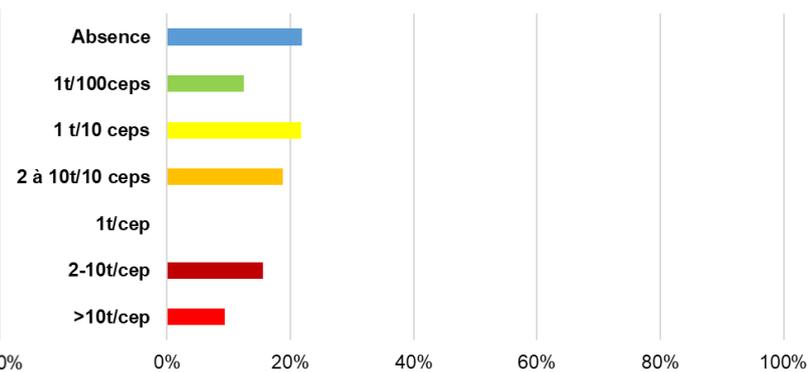
## Observations

De nouvelles taches sur jeunes feuilles sont observées essentiellement sur les secteurs (Tarascon, Alpilles, Eyragues...) et les parcelles fortement touchées.

Peu d'évolution sur les grappes.

Sur 32 parcelles observées du 04 au 11 juin, 25 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 12 sur grappes.

## Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité

20252024

Parcelles natures : sur 7 parcelles observées, 4 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 4 parcelles sur grappes.

## Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosées



## MILDIOU

## Territoire Provence

## Analyse du risque

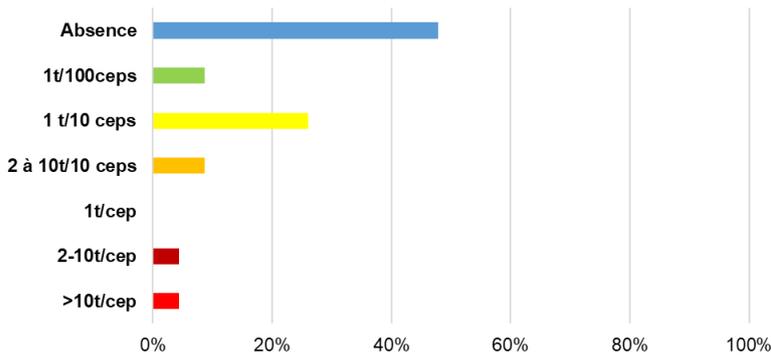
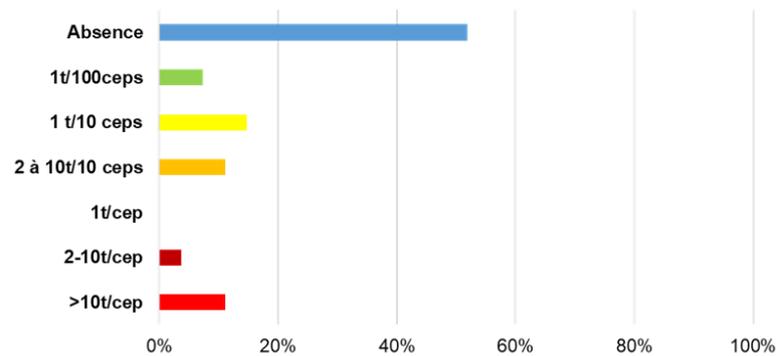
Les rosées et les faibles pluies localisées ont pu être favorables à de nouvelles contaminations.

## Observations

Globalement, la situation se stabilise. Toutefois, de nouvelles taches et des attaques sur grappes sont observées sur les parcelles déjà bien atteintes.

Sur 16 parcelles observées du 04 au 11 juin, 12 parcelles ont des symptômes sur feuilles et 9 sur grappes.

## Mildiou sur feuilles: fréquence et intensité

20252024

Parcelles natures : sur 3 parcelles observées, 3 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 2 sur grappes.

## Estimation du risque

En cas de pluie et/ou rosées



## MILDIOU

### Territoire Hautes Alpes

#### Analyse du risque

La pluie du 04 juin a été favorable selon les secteurs à une contamination forte (modèle Milstop). Les symptômes seront visibles ces prochains jours.

#### Observations

Des taches ont été observées hors réseau BSV en fin de semaine dernière.

#### Estimation du risque



En cas de pluie et/ou de rosées



#### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: phosphonate de potassium, disodium phosphonate...) . La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

#### Mesures prophylactiques :

Les mesures prophylactiques désignent l'ensemble des moyens mis en œuvre dans le but de prévenir l'apparition, la propagation ou l'aggravation de maladie.

Pour limiter le risque de contaminations mildiou :

- Limiter les flaques par l'enherbement.
- Supprimer les organes verts à proximité du sol (épamprage précoce et destruction des plantules).
- Gérer au mieux la vigueur par notamment le choix du porte-greffe, le raisonnement de la fertilisation et des irrigations.



Suites à des prélèvements réalisés dans le cadre des plans de surveillance résistance, des dérives de sensibilités vis-à-vis de fongicides mildiou ont été détectés en laboratoire. Cela ne se traduit pas nécessairement par une baisse d'efficacité au vignoble, mais il convient d'être particulièrement attentif à l'efficacité des traitements appliqués.

Plus d'infos : <https://www.r4p-inra.fr>

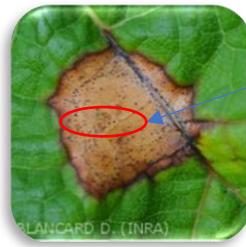
## BLACK-ROT

### Biologie

Le Black-rot est une maladie provoquée par un champignon : *guignardia bidwellii*. Il hiverne sous forme de périthèces sur les organes touchés par la maladie. Au printemps, ces périthèces libèrent des ascospores suite à une pluie. Les premières contaminations sont possibles dès le stade 2-3 feuilles étalées, suite à une humectation prolongée et à une température supérieure ou égale à 9°C. Après une période d'incubation d'une vingtaine de jours, des taches apparaissent sur le feuillage. Ces taches sont plus ou moins régulières, d'environ 5 mm de diamètre. De couleur café au lait, virant au « brun feuille desséchées », elles sont bordées d'un liseré violacé. Elles se couvrent ensuite de pycnides.



Pour plus d'information, cliquer [ici](#)



pycnides

Tache de black-rot avec des pycnides (Source : INRAE)

Les pycnides assurent les contaminations secondaires sur feuilles et jeunes grappes. Sur les baies de l'année, on observe d'abord une petite tache circulaire, de couleur « café au lait » au contour net, qui progresse rapidement et envahit en 2 ou 3 jours la totalité du grain. La baie altérée prend une teinte marron clair, elle se flétrit et finit par se dessécher. Sa peau devient alors noire avec des reflets bleuâtres et se couvre de pycnides. Ces baies momifiées restent fortement attachées à la rafle et constituent une source d'inoculum pour l'année suivante.

La sensibilité maximale des grappes se situe entre le stade nouaison et le stade début fermeture de la grappe. Elle diminue ensuite jusqu'au stade début véraison.

### Analyse du risque

Les pluies du 02 au 04 juin selon les secteurs ont été favorables à une contamination. Les symptômes seront visibles à partir du 15 juin.

### Observations

Sur 94 parcelles observées du 04 au 11 juin, 34 présentent des symptômes sur feuilles et 1 sur grappe.

Parcelles natures: sur 20 parcelles observées, 15 parcelles ont des symptômes sur feuilles dont 2 sur inflorescences.

### Estimation du risque

**Parcelles avec présence de symptômes réguliers en l'absence de pluie ou de longue humectation**



AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

**Autre cas : parcelles sans symptôme en l'absence de pluie**



AUCUN FAIBLE MODÉRÉ FORT TRÈS FORT ALERTE

NB: La sensibilité des baies est maximale de la nouaison à la fermeture puis diminue jusqu'au stade début véraison.

## BLACK-ROT

### Méthodes alternatives



Aucun produit de biocontrôle peut être intégré dans la stratégie de lutte contre le Black rot.

#### Mesures prophylactiques :

- Éliminer les grains desséchés (momies) existant sur les souches lors de la taille
- Arracher les vignes abandonnées
- Effectuer un travail du sol pour enfouir après la taille les sarments atteints

## FLAVESCENCE DOREE : maladie de quarantaine

### Biologie

La Flavescence dorée est une maladie due à un phytoplasme qui ne peut survivre que dans les cellules vivantes de la plante infectée ou dans l'insecte vecteur qui transmet la maladie de cep à cep. L'insecte vecteur est une cicadelle jaune : *Scaphoideus titanus*, inféodée à la vigne. Elle est reconnaissable à son abdomen triangulaire avec deux taches noires distinctes à l'extrémité. Elle hiverne sous forme d'œufs sous l'écorce des bois de deux ans. Les éclosions débutent en mai et se prolongent sur plusieurs semaines. Les larves évoluent en adultes en 40-45 jours en passant par cinq stades larvaires. Les larves se déplacent en sautant. Les premiers adultes apparaissent à partir de la mi-juillet. Il n'y a qu'une génération par an.

#### Les voies de contamination :

- par l'insecte vecteur, de parcelles en parcelles. Dans tous les cas, les larves de cicadelles de la Flavescence dorée naissent saines et s'infectent en piquant les ceps contaminés. La capacité d'inoculation s'acquiert après une période d'incubation d'un mois. La salive est alors infectieuse et l'insecte garde la capacité de transmission du phytoplasme jusqu'à sa mort.
- par le matériel de multiplication : la transmission de la Flavescence dorée est possible par les greffons et les porte-greffes.

#### Les symptômes :

- feuilles cassantes qui s'enroulent plus ou moins en fonction des cépages
- décoloration des feuilles (rougissement sur cépages rouges, jaunissement sur cépages jaunes)
- dessèchement des rafles avec des inflorescences avortées ou des baies flétries
- un aoûtement absent ou partiel des sarments qui peut donner un port retombant à la souche atteinte
- un flétrissement partiel ou total pouvant aller jusqu'à la chute complète des grappes.

L'expression des symptômes n'est visible qu'un an après la contamination et quelquefois plus.

#### Scaphoideus titanus adulte



#### Larves de Scaphoideus titanus



#### Symptômes de flavescence dorée



Le communiqué de la DRAAF-SRAL PACA du 26 mai 2025 concernant la lutte obligatoire contre la flavescence dorée de la vigne sera prochainement en ligne sur le site :

DRAAF PACA:

<https://draaf.paca.agriculture.gouv.fr/flavescence-doree-r37.html>

Une carte interactive des Zones Délimitées mise à disposition par FREDON PACA est accessible sur le site suivant :

<https://www.flavescencedoree.fr/outils/>

## VERS DE LA GRAPPE

Le terme « vers de la grappe » recouvre trois espèces en vigne : Eudémis (*lobesia botrana*), Cochylis (*Eupoecilia ambiguella*) et Eulia (*Argyrotaenia ljugiana*). Dans notre région ce sont principalement l'Eudémis et la Cochylis qui sont présentes.

### Eudémis



### Cochylis



Adultes et larves (source : INRAE)

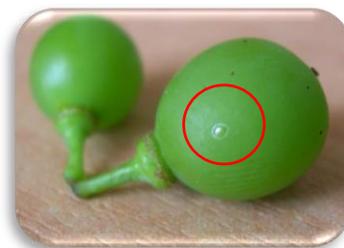
La différence principale entre ces deux espèces réside dans le nombre de générations : deux générations pour la Cochylis, trois générations pour l'Eudémis.

**Première génération** : le vol peut commencer vers la mi-mars pour les zones précoces et s'échelonne sur plus d'un mois. Les pontes localisées au départ sur les bois lisses des coursons sont déposées par la suite sur les bractées des inflorescences. L'éclosion des œufs débute dès que la grappe est bien formée. Cinq stades larvaires, appelés L1, L2, L3, L4 et L5, vont se succéder. A partir des stades L3 et principalement L4, les larves consomment les boutons floraux et sont responsables de la formation des glomérules (agglomérats de résidus de boutons floraux et de fils de soie tissés par la larve).

**Deuxième génération**: Le vol de deuxième génération débute fin mai/début juin et se termine début juillet. Le vol est plus rapide que celui de la première génération car les températures sont plus élevées. Les œufs, pondus exclusivement sur jeunes baies, donnent naissance en une semaine à des larves qui vont très rapidement pénétrer dans les grains (24 à 48 heures). Les dynamiques de vols, de pontes et d'éclosions sont proches pour eudémis et cochylis. Par contre, la durée de l'évolution larvaire est différente: elle est de l'ordre de 3 semaines pour eudémis et 6 semaines pour cochylis.



Glomérule  
Photo: CA26



Ponte (source : CA83)

### Observations

Le vol se poursuit sur les secteurs très précoces et précoces. Premiers papillons GII piégés en secteurs médians et tardifs. Pontes observées en secteurs très précoces et précoces.

## VERS DE LA GRAPPE

### Observations

#### Prévisions du modèle ACTIV

|                             | Début vol GII       | Premières pontes    | Premières larves    |
|-----------------------------|---------------------|---------------------|---------------------|
| <b>Secteur très précoce</b> | En cours            | En cours            | En cours            |
| <b>Secteur précoce</b>      | En cours            | En cours            | A partir du 12 juin |
| <b>Secteur médian</b>       | En cours            | En cours            | A partir du 15 juin |
| <b>Secteur tardif</b>       | En cours            | A partir du 13 juin | A partir du 19 juin |
| <b>Secteur très tardif</b>  | A partir du 13 juin | A partir du 17 juin | A partir du 23 juin |

#### Bilan fin de 1<sup>ère</sup> génération: observation des glomérules (du 20 mai au 11 juin)

| Secteur de précocité   | Nb de parcelles observées | Nb de parcelles > au seuil de nuisibilité* |
|------------------------|---------------------------|--|
| Secteurs très précoces | 15                        | 1  |
| Secteurs précoces      | 42                        | 3  |
| Secteurs médians       | 43                        | 4  |
| Secteurs tardifs       | 68                        | 8  |
| Secteurs très tardifs  | 9                         | 2  |

\*Seuil de nuisibilité : 10 glomérules pour 100 grappes. Le dépassement de ce seuil peut justifier une intervention en deuxième génération.

En 2025, 89 % des parcelles du réseau ne dépassent pas le seuil de nuisibilité qui est de 10 % de glomérules contre 83 % en 2024.

### Estimation du risque

Cas général :



Si faible présence de vers de la grappe en 3<sup>ème</sup> génération en 2024 et faible présence de larve 1<sup>ère</sup> génération en 2025



Autre cas :



Présence de larve 1<sup>ère</sup> génération supérieure à 10 % de glomérules



### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

## LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

### Biologie

Ce lépidoptère fait partie de la famille des pyrales. Il est très polyphage (plus de 80 plantes-hôtes), est attiré par le sucre, le miellat secrété par les cochenilles ou par des raisins déjà attaqués ou très mûrs. Le nombre de générations peut atteindre quatre à cinq dans le Sud. Les femelles s'accouplent au cours du mois de juin. Elles pondent en moyenne 150 œufs. Les premières larves sont visibles fin juin-début juillet. Elles se nourrissent d'abord du miellat des cochenilles. S'il y a peu de miellat, les jeunes larves peuvent consommer des baies peu sucrées. Les larves plus âgées grignotent superficiellement la peau des raisins. Elles ne font pas de perforation comme le fait l'eudémis. Cinq stades larvaires se succèdent. Les larves des derniers stades sont beaucoup plus grosses (12-15mm) que celles de l'eudémis (moins de 10 mm).

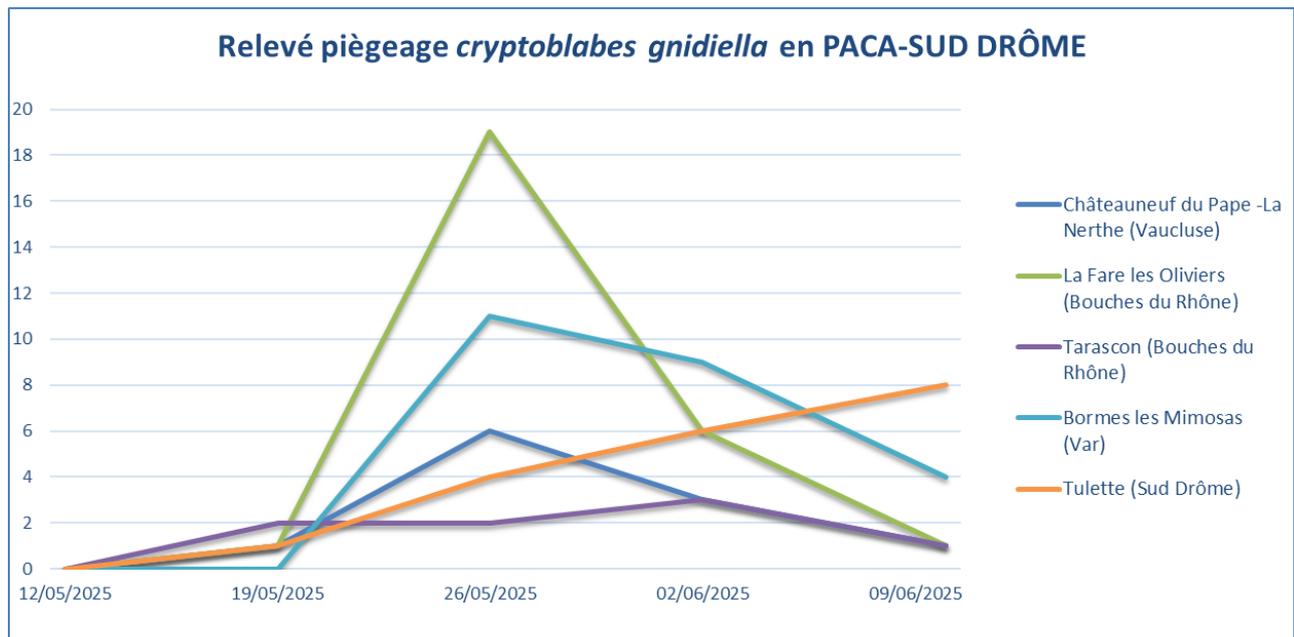
### La pyrale du Daphné



Adultes et larves (source : CA30)

### Observations

Les captures continuent faiblement sur les communes citées dans les précédents BSV. De nouveaux papillons ont été piégés dans le centre du Var.



### Analyse de risque



## LA PYRALE DU DAPHNE : *Cryptoblabes gnidiella*

### Méthodes alternatives



Des **produits de biocontrôle** peuvent être intégrés dans les stratégies de lutte (ex: Bacillus Thuringiensis, Trichogramma...). La liste des biocontrôles est disponible [ici](#)

#### Mesures prophylactiques :

- Réduction du pool de papillons pour l'année suivante, par élimination des grappes « momifiées » lors de la taille en hiver

## INFORMATION

### Parcelles natures

Le réseau « parcelles natures » est un réseau de parcelles dont cinq rangs ne reçoivent aucune protection phytosanitaire.

L'observation de ce réseau est financée par la région Sud Provence Alpes Côte d'Azur.

## REGLEMENTAIRE

### NOTE TECHNIQUE NATIONALE



Les champignons responsables du Mildiou, de l'Oïdium, du Black rot et du Botrytis sur vigne sont exposés à des risques de résistance vis-à-vis de plusieurs familles de produits phytosanitaires. Pour plus d'informations, vous pouvez consulter la note commune de gestion de la résistance 2025 - [ICI](#)



Note Nationale - Focus  
Bulletin de Santé du Végétal



# Abeilles - Pollinisateurs

## Des auxiliaires à préserver



Pour lire la note complète

### La protection des cultures et des insectes pollinisateurs

#### 1. Toujours respecter les mentions d'étiquetage définies dans les autorisations de mise sur le marché



- > Elles existent pour tous les produits, toutes les cultures et tous les usages et figurent sur les étiquettes
  - Des conditions d'utilisation à respecter obligatoirement
  - Des mentions pour la protection des insectes pollinisateurs par rapport aux floraisons et aux périodes de production d'exsudat (*Ephy*, *Guide Phyteis*, *Phytodata*)

#### 2. Pour les cultures attractives\* en floraison ou les zones de butinage

- > Respecter les dispositions de l'arrêté ministériel du 20 novembre 2021
- > Pour tous les produits phytopharmaceutiques qu'ils soient insecticides, acaricides, herbicides, fongicides ou autres et leurs adjuvants (sauf produits d'éclaircissage)
  - Bien lire les mentions d'étiquetage
  - Appliquer uniquement un produit autorisé pendant la floraison\*\*
  - Dans la plage horaire de traitement de 5 H



Une extension possible de la plage horaire si :

- les bio-agresseurs ont une activité exclusivement diurne et que la protection est inefficace si le traitement est réalisé dans les 5 H
- Compte tenu du développement d'une maladie, l'efficacité d'un traitement fongicide est conditionnée par sa réalisation dans un délai contraint incompatible avec la période des 5 H

Dans ces deux situations, l'obligation de consigner dans le registre :

- > l'heure de début et de fin du traitement
- > le motif ayant justifié la modification de la plage horaire

- > Zone de butinage: à l'exclusion des cultures en production, un espace agricole ou non agricole occupé par un groupement végétal cultivé ou spontané, qui présente un intérêt manifeste pour les abeilles ou d'autres insectes pollinisateurs du fait de la présence de fleurs ou d'exsudats.
- > Pour les insecticides et acaricides utilisés sur cultures pérennes > l'obligation de rendre non attractif le couvert végétal (broyage, fauchage).
- > Des conditions particulières pour les cultures sous serres et abris inaccessibles pendant la période de floraison.

\* Liste des plantes non attractives (selon l'arrêté)  
 \*\* des périodes de transition s'appliquent par rapport aux usages existants: voir la [Foire aux questions](#) sur le site du ministère en charge de l'agriculture

#### 3. Appliquer les dispositions de l'arrêté "mélanges" (Arrêté du 7 avril 2010)

L'association de certaines molécules à visée phytopharmaceutique peut faire courir un risque important aux pollinisateurs (par synergies). Les fongicides appartenant aux familles des triazoles et des imidazoles agissent sur les abeilles en limitant leur capacité de détoxication, notamment celle leur permettant d'éliminer les insecticides pyréthrinoides. L'arrêté ministériel précise que « durant la floraison ou au cours des périodes de production d'exsudats, un délai de 24 heures doit être respecté entre l'application d'un produit contenant une substance active appartenant à la famille chimique des pyréthrinoides et l'application d'un produit contenant une substance active appartenant aux familles chimiques des triazoles ou des imidazoles. Dans ce cas, le produit de la famille des pyréthrinoides est obligatoirement appliqué en premier ». Les mélanges extemporanés de pyréthrinoides avec triazoles ou imidazoles sont donc interdits en période de floraison et de production de miellat.

#### 4. Appliquer les autres textes réglementaires

- Maîtriser la dérive des traitements selon l'arrêté ministériel du 4 mai 2017 (article 2) pour éviter leur entraînement hors de la parcelle ou de la zone traitée notamment sur les haies, arbres, bordures de parcelles et cultures voisines en floraison (emploi de moyens appropriés et interdiction de pulvérisation ou de poudrage si la vitesse du vent est à 3 beaufort soit > 19 kms/h),
- Maîtriser les poussières au semis des maïs enrobés avec un produit phytopharmaceutique (utilisation de déflecteur à la sortie de la tuyère du semoir, interdiction d'emblavement si la vitesse du vent est > 19 kms/h) - Arrêté du 13 janvier 2009,
- Faire contrôler le pulvérisateur selon les conditions de l'arrêté ministériel du 18 décembre 2008 pour limiter les pertes de produit et maîtriser la qualité de vos applications,
- Déclarer à la [phytopharmacovigilance \(ANSES\)](#) les effets non intentionnels constatés suite à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques (Article L253-8-1 du Code rural et de la pêche maritime)



**Cliquez sur les vignettes pour retrouver les notes complètes**



# Abeilles sauvages

& santé des agro-écosystèmes

photo : Victor Dupuy



Pour lire la note complète

Note nationale **Biodiversité**



## Bonnes pratiques agricoles

Recommandations agronomiques générales en faveur des abeilles sauvages, non exhaustives et sans considération des systèmes de culture, des enjeux écologiques et règlements spécifiques, et des techniques à appliquer :

- ❑ Éviter et limiter généralement l'usage de **produits phytopharmaceutiques**, particulièrement **d'insecticides** en période d'activité forte des pollinisateurs (min. Avril - Août).\*
- ❑ Raisonner le désherbage, privilégier les **moyens physiques et mécaniques**, notamment entre Avril et Août
- ❑ Préserver et aménager une **diversité d'habitats** et micro-habitats : talus, fossés, friches, rocailles, chemins non artificialisés, haies, bois, souches, branches et arbres morts au sol ou sur pieds, buissons, ronciers, murets et pierriers, tas de sables et graviers, mares, etc.
- ❑ Préserver et développer la **diversité et l'abondance** générale de **fleurs** au long de l'année : prairies, jachères sauvages, bandes enherbées, ourlets buissonnants, haies et arbres isolés d'essences locales.
- ❑ Développer un **maillage** connecté de **bandes de flore sauvage** en **bordures** des parcelles, et le relier aux autres **habitats** pour optimiser les **distances** entre **gîtes** (nids) et **couverts** (fleurs) < 100-300 mètres.
- ❑ Gérer les milieux **herbacés** de manière **extensive et différenciée** : échelonner fauches et pâturages dans le temps, préserver des fleurs jusqu'au plus tard possible.
- ❑ Éviter et **limiter la fertilisation minérale** notamment des bords de champs, des prairies et milieux non-cultivés pour éviter l'appauvrissement de la diversité floristique.
- ❑ Privilégier les **semences d'espèces locales** pour la flore cultivée ou pour tous travaux de fleurissement.
- ❑ Développer les **couvertures du sol** et **éviter son travail**, notamment entre début d'hiver et début de printemps pour préserver les nids d'abeilles terrioles.
- ❑ Intégrer des **prairies** dans le système et les rotations culturales.

Abeilles / **calendrier** indicatif général du cycle d'activité, avec d'importantes différences selon les espèces.

| Mois          | Janv.       | Fév. | Mars          | Avril  | Mai | Juin | Juil. | Août          | Sept. | Oct.                                    | Nov. | Dec. |
|---------------|-------------|------|---------------|--|-----|------|-------|---------------|-------|---|------|------|
| Activité type | Hivernation |      | Premiers vols | Activité / sensibilité forte<br>accouplements, nidification, butinage. Juillet-Août sensible pour les bourdons |     |      |       | Derniers vols |       | Métamorphoses des larves<br>Hivernation |      |      |

*Période d'observation optimale, en journée par beau temps*

• Illustration



Une plante envahissante dangereuse pour la santé. Chacun doit agir !

Les plantules d'Ambroisies à feuilles d'armoise sont de sortie et sont (déjà) présentes dans notre région. Les cotylédons, ronds et souvent rouges sur le dessous, sont encore bien visibles sur les plantules.

Il est donc temps de (re)partir à la chasse, pour passer un été serein !  
Pensez à vous protéger avec des gants !



L'objectif de la lutte contre les ambroisies est d'interrompre leur cycle de développement, afin d'éviter la dispersion de pollen et la production de graines.

- Sur ma propriété : je l'arrache et la laisse sur place.
- Hors de ma propriété : je signale la zone infestée.
- Hors de ma propriété, sur un terrain public ouvert au public : s'il y a seulement quelques plants, je les arrache, les laisse sur place et signale la zone.

Si vous observez de l'ambroisie, signalez la plante sur la plateforme « Signalement Ambroisie » :

- Site web : <https://www.signalement-ambroisie.fr/>
- Application mobile Signalement Ambroisie (disponible sur Android et App Store)
- Mail : [contact@signalement-ambroisie.fr](mailto:contact@signalement-ambroisie.fr)
- Téléphone : 0 972 376 888

Pour vous faciliter la tâche, vous pouvez regarder notre vidéo : [«Comment reconnaître une plantule d'Ambroisie à feuilles d'armoise ?»](#) »



## Datura stramoine

### Datura stramonium

#### Taxonomie

Nom scientifique actuel : *Datura stramonium* L., 1753.

Classe : Dicotylédones – Ordre : Solanales. Famille : Solanaceae.

Genre : *Datura* - Espèce : *stramonium* - Code OEPP: [DATST].

Noms vernaculaires : Pomme épineuse, chasse taupes, herbe des sorciers.



**Le datura est une plante annuelle herbacée de la famille des solanacées produisant des alcaloïdes atropiniques, substances toxiques pour l'homme et l'animal. Soyez vigilant**



Cliquer sur l'image pour lire la note complète

**Plante** robuste, à tige épaisse, se ramifiant en parasol.

**Feuilles** pétiolées, entières ou souvent grossièrement dentées.

**Fleur** solitaire, grande, blanche ou mauve, pédicellée, pentamère (1); calice tubulaire à lobes dentiformes; corolle en trompette, plissée longitudinalement, à lobes à peine marqués, mais à apex matérialisés par de longs mucrons (1, 2).

**Fruit:** grosse capsule ovoïde généralement épineuse (3).



*Datura ferox*



*Datura wrightii*



*Datura stramonium*



Cliquer ici pour voir la fiche d'identification complète

2 pérennes

4 espèces présentes en France

2 annuelles

*Datura wrightii*,  
*Datura innoxia* (en bas à droite)

*Datura ferox*

*Datura stramonium*



Le BSV est un outil d'aide à la décision, les informations données correspondent à des observations réalisées sur un échantillon de parcelles régionales.

Le risque annoncé correspond au risque potentiel connu des rédacteurs et ne tient pas compte des spécificités de votre exploitation.

Par conséquent, les informations renseignées dans ce bulletin doivent être complétées par vos propres observations avant toute prise de décision.

## Comité de rédaction

**Chambre d'agriculture des Bouches du Rhône : RICHY Didier**

**Chambre d'agriculture de la Drôme : ALARD Elsa**

**Chambre d'agriculture de Var : MAZEAU Julie**

**Chambre d'agriculture du Vaucluse : THEVENOT Florine - GALANOPOULO Marine**

## Observations

**Association des Vignerons de la Sainte Victoire**

**CAPL**

**Chambres d'Agriculture Bouches du Rhône, Drôme, Hautes Alpes, Var et Vaucluse**

**Domaine expérimental La Tapy**

**Scan**

## Financement

Action du plan Ecophyto piloté par les ministères en charge de l'agriculture, de l'écologie, de la santé et de la recherche, avec l'appui technique et financier de l'Office français de la Biodiversité.



Vous abonner



Devenir  
observateur  
& contact



Tous les BSV  
PACA